

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2017

---

**RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON  
CONVENTIONNELS - (N° 174)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 92

présenté par

M. Schellenberger, M. Straumann, M. Dive, M. Jean-Pierre Vigier, M. Cinieri, M. Pierre-Henri Dumont, M. Marlin, M. Huyghe et M. Aubert

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 4 propose d'habiliter le Gouvernement à prendre par ordonnances une série de dispositions relatives au stockage souterrain de gaz naturel.

Cet alinéa, tout comme l'alinéa 2, vise à compenser la perte de ressources énergétiques, liée à la volonté d'interdire les forages, par une augmentation des capacités de stockage souterrain dans des centres qui pourtant représentent également un risque en matière de détérioration de l'environnement.

Dans un souci de cohérence à l'égard de la stratégie définie, cet amendement vise donc à supprimer cet alinéa.